



Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon
5111, Chemin du Lac
Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec)
Tél. : 450-835-3494

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et dans le but de minimiser les risques de propagation du virus pouvant découler de tout rassemblement de personnes assistant à une séance publique du conseil municipal, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a adopté, entre autres, une directive permettant aux municipalités de tenir leurs séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication sans qu'ils y participent nécessairement en personne.

À compter du 22 octobre 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, la MRC de d'Autray se trouvant en zone rouge, les séances du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Brandon se tiendront à huis clos en autorisant les élus à y participer en personne en respectant les consignes de distanciation et ou par téléphone ou vidéoconférence.

Période de questions du public par courriel ou par téléphone

Les citoyens pourront transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse info@munstgab.com ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leur question au 450 835-3494, poste 6000. L'ordre du jour de la séance sera diffusé en ligne (saintgabrieldebrandon.com) la journée-même de la séance, et les citoyens auront jusqu'à la date de la séance 15 h pour nous contacter. L'administration transmettra les questions à tous les élus avant la séance. Les citoyens recevront la réponse à leur question au lendemain de la séance.

Donné à St-Gabriel-de-Brandon, ce 21^e jour du mois d'octobre 2020

Jeanne Pelland, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière